

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 4 mai 2020

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 4^e jour du mois de mai 2020 à 20h00. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants, par zoom-conférence.

Monsieur Michel Labbé

Monsieur Sylvain Aubé

Monsieur Frédéric Bonin

Monsieur Roger Bélanger

Madame Michèle Lemelin

Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2005-045

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2020 PAR VOIE ZOOMCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret no 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT le décret no 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret no 223-2020 du 24 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret no 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret no 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret no 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret no 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par zoom conférence;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMENT RÉSOLU, que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par zoom-conférence.

RÉS. : 2005-046

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé

Et UNANIMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 1^{er} avril 2020;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.2 Adoption du rapport de l'auditeur et du rapport financier 2019;
 - 4.3 Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2019-2020;
 - 4.4 Adoption du règlement n° 283-2020;
- 5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal;
- 6.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Ouverture des soumissions : Pavage 2020;

- 6.3 Ouverture de soumissions : Réfection 5^e rang Est #050-ING-1801;
 6.4 Achat d'équipement de déneigement;
 7.- Sécurité publique et protection incendie :
 8.- Hygiène du milieu :
 8.1 Vidange des grilles de rues;
 9.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 10.- Loisirs et culture :
 11.- Varia
 12.- Levée de la séance.

RÉS. : 2005-047

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} AVRIL 2020

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
 APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} avril 2020 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2005-048

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
 APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le directeur général, en date du 4 mai 2020 :

▪ Administration	15 638,62 \$
▪ Sécurité publique	4 637,97 \$
▪ Transports	29 873,71 \$
▪ Hygiène du milieu	6 775,05 \$
▪ Quote-part	530,00 \$
▪ Urbanisme	1 259,58 \$
▪ Loisir et culture	4 453,22 \$
▪ Immobilisation	464,04 \$
▪ Sécurité civile	903,86 \$

RÉS. : 2005-049

RAPPORT DE L'AUDITEUR ET RAPPORT FINANCIER 2019

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
 APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'accepter le rapport financier 2019 tel que présenté par l'auditeur, Mercier Vallières Lapointe, c.a.

RÉS. : 2005-050

RÈGLEMENT : N° 283-2020

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 281-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance spéciale du 1^{er} avril 2020;

En CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
 APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'adopter le règlement n° 283-2020 modifiant le règlement n° 281-2020 décrétant les taux et les tarifs compensation pour l'année financière 2020 et les conditions de leur perception.

RÉS. : 2005-051

OUVERTURE SOUMISSION – PAVAGE 2020

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées pour la réalisation de travaux d'asphaltage 2020;

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été ouvertes le 28 avril 2020 à 10h01 et les soumissionnaires suivants ont présenté une offre pour la réalisation des travaux (ces prix incluent les taxes);

CONSIDÉRANT que les résultats des soumissions sont les suivants :

▪ Pavage Gilles Audet inc.	104 111,01 \$
▪ Les Entreprises J.R. Morin inc.	100 367,43 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMENT RÉSOLU, que la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse retienne la plus basse soumission conforme, pour les travaux d'asphaltage 2020 soit, Les entreprises J.R. Morin inc., au montant de 100 367,43\$ taxes incluses. Le montant de ces travaux sera financé à même la TECQ 2019-2024.

RÉS. : 2005-052

OUVERTURE SOUMISSION – RÉFECTON 5^E RANG EST N° 050-ING-1801

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la réfection de deux sections de chaussée sur le 5^e rang Est (dossier n° 050-ING-1801);

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été ouvertes le 28 avril 2020 à 10h30 et les soumissionnaires suivants ont présenté une offre pour la réalisation des travaux (ces prix incluent les taxes) :

▪ P.E. Pageau	337 576,95 \$
▪ Excavation Gérard Pouliot	360 240,00 \$
▪ Pavage UCP	363 388,99 \$
▪ Les Entreprises Lévisiennes	365 526,21 \$
▪ Gilles Audet Excavation	385 164,08 \$
▪ Excavation Gagnon & Frères	387 791,71 \$
▪ Les Entreprises Gilbert Cloutier	390 796,32 \$
▪ BML	405 683,69 \$
▪ Construction Abénakis	409 306,52 \$
▪ Martin Mercier inc.	435 267,47 \$
▪ Pavage Sartigan	438 696,41 \$

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse sur recommandation de Monsieur Gabriel Morin, ingénieur civil de la MRC de Bellechasse retienne la plus basse soumission conforme, pour la réfection de deux sections de chaussée sur le 5^e rang Est (n° 050-ING-1801), soit P.E. Pageau au montant de 337 576,95 \$ taxes incluses. Le montant de ces travaux sera financé à même la TECQ 2019-2024.

RÉS. : 2005-053

ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'accepter la proposition des Entreprises Vaneaud Martel au montant de 1 550,00\$ plus taxes pour l'achat d'une aile de côté et d'un système d'attache rapide de marque Tenco.

RÉS. : 2005-054

VIDANGE DES GRILLES DE RUE, DE REGARDS D'ÉGOUTS ET STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT le prix soumis par Sani Etchemins inc., pour la vidange des grilles de rue, de regards d'égouts et stations de pompage, au coût de 13,25\$ par grille pour les puisards de rue et 185,00\$ de l'heure pour le camion (vidange des regards d'égouts et des stations de pompage) ;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMENT RÉSOLU, d'accepter la proposition de Sani-Etchemins inc. au prix de 13,25\$ par grille pour les puisards de rue et 185,00\$ de l'heure pour le camion (vidange des regards d'égouts et des stations de pompage).

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce lundi 4 mai 2020.

Patrick Côté
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉS. : 2005-055

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h20.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général